

Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles

530 - Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche

530 - Enseignement supérieur et recherche - Propositions financières - Budget Primitif 2017

Rapport n° CD/2016/156

Service Chef de file:

L620 - Service Emploi, attractivité et innovations territoriales **Service(s) associé(s):**

A620 – Direction des services de l'Assemblée / E3 - Direction des affaires juridiques / J – Mission éducation, sport, jeunesse

Résumé

Depuis 2009, aux côtés des acteurs locaux de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche, le Département s'est engagé à hauteur de près de 70 M€ en faveur de projets visant à contribuer au rayonnement de l'Université. A ce jour, le solde de ce soutien s'élève à 24 M€, dont 12 M€ relèvent de projets inscrits au Plan Campus. Le présent rapport a pour objet de proposer au Conseil Départemental des inscriptions budgétaires pour 2017 concernant le soutien à l'Enseignement Supérieur et à la Recherche en l'inscrivant dans une dynamique globale d'attractivité du territoire.

Axe 530 Soutien à l'enseignement supérieur et à la recherche

Récapitulatif des montants proposés en dépenses par mode d'action :

D/R	Code Mode d'action	Section	Libellé Mode d'action	Budget Primitif voté 2016	Projet Budget Primitif 2017
D	53010	F	Enseignement supérieur et recherche	270 000.00	243 000.00
D	53010	I	Enseignement supérieur et recherche	_*	_*
D	53020	I	Maîtrise d'ouvrage déléguée	_*	_*
			TOTAL	270 000,00	243 000,00

Dans ce cadre, il est proposé d'inscrire les crédits nécessaires en Investissement au sein d'une enveloppe unique au budget primitif 2017. Ils auront vocation à être répartis en cours d'exercice en fonction de l'avancée réelle des opérations et des crédits disponibles.

Le développement de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et l'accompagnement du tissu économique vers l'innovation constituent des enjeux majeurs pour l'avenir du Bas-Rhin.

Aux côtés des autres collectivités, le Département du Bas-Rhin participe, depuis le début des années 90, à l'effort public en ce sens.

La qualité des établissements d'enseignement supérieur et des équipes de recherche (plus de 60 000 étudiants, 5 000 chercheurs dans plus de 200 laboratoires) constituent un des atouts du territoire bas-rhinois (3 è m e pôle scientifique français, l'Alsace, 1ère région française au regard du nombre de publications par habitant, 2ème région pour le nombre de thèses par habitant, nombreux domaines de recherche d'excellence).

La concurrence nationale, européenne et mondiale peut toutefois rapidement remettre en cause les positions établies.

La mobilité étudiante croissante, le renouvellement des générations d'enseignantschercheurs, la concentration des moyens sur les pôles d'excellence reconnus à l'échelle européenne, les évolutions institutionnelles et la densité de l'environnement proche (celui du Rhin supérieur) représentent autant d'enjeux et d'opportunités décisives que le Département pourrait continuer à accompagner, en mettant en avant les priorités suivantes :

- le soutien aux pôles d'excellence et à la vie universitaire,
- le rapprochement avec l'économie locale,
- le développement des territoires,
- l'émergence de projets partenariaux initiés dans le champ des compétences départementales (prévention sanitaire, insertion, culture, promotion des langues régionales, etc.).

Le soutien départemental s'inscrit pour l'essentiel dans les grandes contractualisations pluriannuelles avec l'Etat: Contrat de projets Etat-Région, Contrat Triennal Strasbourg Capitale Européenne, Programme d'Investissements d'Avenir, Plan Campus. Près de 90 % des financements concernés constituent des subventions d'investissement. Depuis 2009, le Département a mobilisé près de 70 M€ de crédits de paiement sur des projets en faveur de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. A ce jour, la somme des engagements en cours du Département s'élève à 24 M€ dont 12 M€ concernent des opérations inscrites au Plan Campus, en faveur de l'amélioration de la vie étudiante (Restructuration de la cité Paul Appell, site de l'Hôpital Civil et construction du Studium). La mise en œuvre opérationnelle de ces dernières est proposée dans le cadre d'une convention de financement adossée à la convention de site de l'Opération Campus signée en 2010. Ce projet de convention (joint au rapport) récapitule l'échéancier annuel des contributions des partenaires financiers au projet, sur la période 2016 à 2023.

Par ailleurs, l'Exécutif départemental souhaite qu'à l'avenir l'intervention du Département aux côtés des établissements d'enseignement supérieur s'inscrive dans des partenariats qui comporteront des contreparties au bénéfice des territoires bas-rhinois, contreparties qui pourraient prioritairement prendre la forme d'engagements concrets des établissements d'enseignement supérieur dans des domaines cohérents avec les compétences et objectifs du Département, à l'instar du projet EUCOR Entrepreneurship relatif au développement de l'esprit entrepreneurial. Ces formes nouvelles de coopération, définies en concertation avec la nouvelle équipe dirigeante de l'UNISTRA et sur la base d'une évaluation des besoins du Département, feront l'objet d'une convention partenariale Département/UNISTRA. Celleci, sur la base d'un diagnostic des ressources et besoins des parties, définira les grands axes de travail, les engagements et acteurs mobilisés ainsi qu'un mode de gouvernance de ce partenariat (groupes de travail, comité de pilotage). Ce document sera soumis à l'approbation du Conseil Départemental courant 2017.

Mode d'action 53010 - ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE

En application de la loi du 4 juillet 1990, le Département du Bas-Rhin s'est engagé par voie de conventionnement conclue avec l'Etat le 24 décembre 1991 à contribuer annuellement au fonctionnement de l'Institut universitaire de formation des maîtres de l'Académie de Strasbourg, devenue en 2013 l'Ecole supérieure du professorat et de l'éducation de Strasbourg (ESPES), rattachée à l'Université de Strasbourg.

L'établissement a pour mission d'assurer la formation initiale des enseignants et des personnels d'éducation. Elle accueille aussi les étudiants en licence bénéficiant d'un emploi d'avenir de professeur.

Conformément à la convention précitée, le montant de la subvention départementale est révisable annuellement en fonction du taux d'évolution de la dotation globale de fonctionnement des Départements. Un crédit prévisionnel de 243 000 euros est ainsi proposé au Conseil Départemental pour 2017, contre 270 000 euros en 2016.

La loi NOTRe n'a pas modifié ces dispositions, de sorte que l'obligation de financement du Département demeure.

S'agissant des investissements, il est proposé au Conseil Départemental de décider de poursuivre son soutien aux opérations immobilières, en particulier celles relevant du plan campus et l'Institut hospitalo-universitaire (IHU).

La Commission de l'attractivité, du développement du département et des relations institutionnelles a émis un avis favorable à ces propositions le 10 Novembre 2016.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental approuve les propositions d'inscriptions budgétaires au budget primitif pour 2017 de l'axe d'intervention 530 – Enseignement supérieur et recherche, telles que précisées dans le présent rapport, et décide:

- d'approuver le projet de convention d'application de la convention partenariale de site Opération Campus à conclure et jointe en annexe, prévoyant les appels de fonds des subventions et intégrant le calendrier d'interventions des subventions des différents partenaires pour le Plan Campus de Strasbourg,
- d'autoriser son Président à signer cette convention.

Strasbourg, le 25/11/16

Le Président,

Frédéric BIERRY